

premier pas. Le gouvernement a maintenant admis que le problème existe et il tente d'y remédier, même si en l'occurrence seulement quelque 850 travailleurs sont touchés.

● (1710)

Mon collègue, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—en fait, notre parti—a appuyé l'amendement néo-démocrate bien que des députés du NPD aient jugé que nous ne devions pas nous prononcer. Cet amendement aurait changé le libellé du bill en remplaçant le mot «peut» par le mot «doit». Les députés néo-démocrates ont fait valoir à juste titre, tout comme mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor), l'a fait ressortir, que «peut» devrait être remplacé par «doit», une fois toutes les conditions remplies. Nous sommes aussi d'accord. Le NPD n'a pas exigé de vote, mais nous l'aurions appuyé s'il l'avait fait.

Je veux, en terminant, adresser mes félicitations au ministre. Il est rare, ces jours-ci, que le gouvernement s'attire des fleurs. Il n'en mérite d'ailleurs pas. C'est plutôt le blâme qu'il mérite et c'est bien ce qu'on lui réserve partout au Canada. Cependant, quand brille un rayon d'espoir, il faut en féliciter le ministre comme il se doit. Celui-ci a fait preuve de souplesse. Il a su écouter et modifier en conséquence son projet de loi là où nous l'avons jugé utile. Je l'en remercie.

Je félicite d'autre part le ministre pour avoir défendu son projet de loi jusqu'au bout. Combien de fois avons-nous vu les ministres se dérober. Après le dépôt du projet de loi, un collègue de l'arrière-ban prend la relève. Je remercie le ministre d'avoir écouté jusqu'à la fin toutes nos instances. Je reconnais le premier que ce ne doit pas être toujours passionnant, mais le ministre n'a pas abandonné.

Je le remercie d'avoir présenté un tel projet de loi. J'espère qu'il en aura d'autres aussi positifs. Ce texte de loi a de l'étoffe, il ne s'agit plus que de l'améliorer. Les députés de ce côté-ci de la Chambre vont l'appuyer.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—a) Les pêches—La situation dans la région de l'Atlantique. b) Le présumé projet de loi visant à réduire le nombre des exportateurs. c) Les discussions relatives à la préparation du budget; l'honorable député de Bow River (M. Taylor)—l'Agriculture— Le coût du carburant utilisé pour la production de denrées alimentaires; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—La commission canadienne des droits de la personne—

Prestations d'adaptation pour les travailleurs—Loi

La recommandation concernant le harcèlement à caractère sexuel.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia: Que le bill C-78, tendant à prévoir le versement de prestations aux employés mis à pied et à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, je suis heureux de parler du bill C-78 prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail.

Disons-le au départ, le titre du bill trompe les Canadiens, parce qu'il ne donne pas une bonne idée du contenu. A mon avis, on ne devrait pas appeler ce bill «loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail» parce que, en vertu du bill, un très grand nombre d'employés ne pourront pas recevoir des prestations.

Maintes fois nous avons demandé au comité combien de personnes recevraient des prestations ou combien d'argent serait disponible, mais jamais nous n'avons eu de réponse. Le Congrès du travail du Canada a témoigné devant le comité, tout comme les Métallurgistes unis d'Amérique, le Syndicat des travailleurs en communication du Canada, le Conseil du développement régional, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association canadienne de la construction, la ministère du Travail du Nouveau-Brunswick et l'Association des chemins de fer du Canada. Chacun de ces organismes a exprimé ses inquiétudes au sujet du bill et du nombre de travailleurs qui en bénéficieraient.

Où est la critique de la main-d'œuvre du parti conservateur? Il savait jeudi dernier que la Chambre étudierait ce bill aujourd'hui. Quelle attitude le parti conservateur a-t-il adoptée vis-à-vis des amendements au bill? Les conservateurs sont au courant des nombreuses instances qu'on a formulées. Le Congrès du travail du Canada a dit que c'était un bill meurtrier. Le bill ne donnera pas de l'aide, il donnera la mort. Où était le parti conservateur quand nous avons proposé des amendements pour améliorer cette mesure? Notre parti a proposé des amendements les uns après les autres.

M. McDermid: Nous les avons acceptés.